

héritier universel d'Isabeau d'Harcourt, il n'est demeuré d'autre souvenir dans nos contrées qu'une croix gothique, aux armes des ducs de Bourbon, érigée en 1450, à l'entrée du village de Sainte-Catherine (1).

Charles de Bourbon mourut en 1456, et son fils Jean II lui succéda. Au mois de juillet 1461, ce prince obtint du roi Charles VII des lettres patentes supprimant le droit de marc d'or et d'argent que ses officiers percevaient sur les notaires de Riverie et de toutes les autres seigneuries appartenant aux ducs de Bourbon. Cette exemption fut confirmée encore par des lettres patentes du mois de juillet 1466 (2).

Après avoir obtenu aussi du roi, en 1465, que l'appel de la justice de Riverie fût porté directement au parlement de Paris (3), Jean II réunit, en 1473, au ressort de la juridiction du Forez, siégeant à Montbrison, cette même justice, qui était comprise auparavant dans celui de la sénéchaussée de Lyon (4). Mais cette réunion cessa quand Riverie ne compta plus au nombre des possessions des comtes de Forez. Plusieurs sentences du xvi^e siècle nous montrent, en effet, que la justice seigneuriale relevait, à cette époque, du tribunal de la sénéchaussée de Lyon, ce qui a subsisté jusqu'à la Révolution (5).

(1) Cette croix a été détruite malheureusement, en 1863.

(2) Chaverondier. *Inventaire des titres du Forez*, n° 1202 (note) *Archives nationales*, PP. 37, c. 1943. — *Histoire des ducs de Bourbon*, II, 275.

(3) *Histoire des ducs de Bourbon*, II, 271. — *Archives nationales*, P. 1371, c. 1979.

(4) *Histoire des ducs de Bourbon*, II, 295. — A. Bernard. *Histoire du Forez*, II, 64.

(5) *Archives de la Cour d'appel de Lyon*.